

Projet pédagogique

Des Accueils Périscolaires

Ecole Kléber

Année scolaire 2021-2022



« La préservation des richesses naturelles
de notre environnement proche »



Direction : Jérémie Serva

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

p 2

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF et Labelle Marianne

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

p 10

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

p 18

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 6 à 11 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

p 24

- 4.1 Objectif 1 : Adapter et Valoriser l'environnement de l'accueil et en prendre soin
- 4.2 Objectif 2 : Accompagner le développement de l'enfant
- 4.3 Objectif 3 : Véhiculer des valeurs et les faire découvrir aux enfants

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

p 29

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

p 33

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse / Environnement

Il s'agit de l'école élémentaire Kléber située rue Kléber à La Madeleine (03.20.55.37.44).
La directrice de l'école est Madame GIARD.



Mairie de la Madeleine
Rue du Général De Gaulle
03.20.12.79.79

Ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille, compte environ 23 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle possède 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation. La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 2 à 17 ans

1.2 Organisateur

Organigramme :

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Ecole-Culture-Participation »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Responsable de services Enfance-Petite enfance	Madame BERNASCONI Elodie
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Référent(e) de site	M Serva Jérémie

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme MUCKA
Mme LEROUX Caroline

Coordinateurs
Dossiers animateurs - Contrats de travail

Mr SADEK Moustapha

Heures de travail et Dupas Lebeda
Matériel pédagogique et municipal -
Fiches sanitaires enfants - Dossiers et
éléments administratifs
Interlocutrice API

Mme MOREAU Céline

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
 - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
 - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
 - agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans.

Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »

1.4 L'équipe d'encadrement

- Composition et nombre :

Un référent de site (diplômé du BAFA et BPJEPS Loisirs Tous Publics et ayant le PSC1)

Accueil périscolaire matin : 1 animateur (Julien Van Assche) et le référent

Restauration : 5 encadrants (animateurs et/ou enseignants) Mme Van Rechem, une dame de service, Julien Van Assche, Inès El Kouch et le référent

L'étude : 1 enseignant (Mme Van Rechem ou M.Wiart), 1 animateur (Julien Van Assche) et le référent

Accueil périscolaire soir : 1 animateur (Julien Van Assche) et le référent

Les mercredis :

Accueil réveil : 1 animateur et le référent à 7h30 ; un animateur de plus à 8h

Restauration : 7 animateurs (Julien Van Assche, Adelyne Deffrasnes, Ludivine Vanzut, Flavien Lohoré, Nadège Lefèvre, Charlotte Pollet et ...)

Accueil détente : 2 animateurs : 1 jusqu'à 18h et l'autre jusqu'à 18h30 et le référent

- Les rôles et fonctions de tous (agents, prestataires,...)

L'encadrement des accueils périscolaires devra, en fonction de l'âge et des lieux d'accueil, répondre d'une part aux règles établies au regard de la qualification et d'autre part aux normes d'encadrement :

- 1 pour 14 en périscolaire (pour les plus de 6 ans)
- 1 pour 20 pour les pauses méridiennes
- 1 pour 15 pour l'étude
- 1 pour 12 en accueil de loisirs
- 1 pour 8 à la piscine

Rôle de l'animateur :

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant pendant et après chaque activité...)
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.
- Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les informations utiles.

Encadrement des enfants

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.
- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures...) et tenir le cahier d'infirmerie

Animation des temps d'accueil

- Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.
- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales)

- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

Administratif

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre
- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmerie.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

RÉFÉRENT DE SITE / DIRECTEUR ALSH

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Tenir une comptabilité précise de la trésorerie qui lui est confiée
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Respecter les échéanciers de travail
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- S'engage à utiliser le véhicule mis à disposition par la Ville lors de déplacements professionnels.
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation...)
- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Echanger régulièrement avec le coordinateur
- Préparation du plan d'évacuation des locaux
- Gestion des documents des animateurs (diplômes, bulletin n°3, carnet de vaccination...) et des documents des enfants (ex : fiches sanitaires)
- Préparation des documents en cas de contrôles / Mettre à jour les documents de l'affichage obligatoire
- Gestion des ordonnances, des traitements, du stockage des médicaments
- Préparation et gestion des trousse de secours, en responsabilisant les animateurs sur l'utilisation et la gestion
- Préparation et tenue du registre d'infirmerie

Encadrement des équipes

- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs et adjoints) en périscolaire et en ALSH
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer à mi-parcours et autant de fois que cela est nécessaire
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner, assurer un rôle formateur auprès des équipes d'animation apporter

soutien technique et motivation.

- Accompagner les intervenants extérieurs, s'assurer de l'implication de l'équipe lors des ateliers éducatifs (planning pour les animateurs sans intervenant)
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

Gestion des relations avec les familles

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Remonter les informations importantes au coordinateur
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique pour tous les temps périscolaires et ALSH, en lien avec le PEDT et les orientations éducatives de la Ville.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs municipaux
- Evaluer le projet, centraliser les bilans de chaque atelier, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période (périscolaire et ALSH) au coordinateur.
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant,
- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements, chiffres, pointages, heures équipes, etc.)
- Participer aux réunions de coordination

1.5 Les horaires (des encadrants + rôles dans chaque temps)

Sur le temps scolaire :

- ⇒ Périscolaire matin : 7h30-8h30 (animation)
- ⇒ Restauration : 11h30-13h30 (encadrement, service et animation)
- ⇒ Etude : 16h30-17h30 (encadrement)
- ⇒ Périscolaire soir : 17h30-18h30 (animation)

Organisation des journées pour les différents participants :

Organisation de la journée (enfants)

7H30/8H20	Accueil périscolaire matin
8H20/8H30	Temps d'accueil scolaire
8h30/11H30	Enseignement
11h30/13H30	Pause méridienne
13h20/13H30	Temps d'accueil scolaire
13H30/16H30	Enseignement

16H30/17H30	Etude
17H30/18H30	Accueil périscolaire soir

Planning encadrement (selon les affectations)

7H30/8H30	Accueil périscolaire matin
11h30/13H30	Pause méridienne
16H30/17H30	Etude
17H30/18H30	Accueil périscolaire soir

Planning référent

7H25/9H40	Accueil + pointage périscolaire, pointage cantine, étude et périscolaire soir
11H15/13H30	Gestion cantine
13H30/14H	Administratif
16H15/17H30	Etude
17H30/18H45	Accueil périscolaire, administratif pour le lendemain et fermeture de l'école

Le mercredi :

- Accueil réveil : 7h30-9h (pointage et animation)
- Accueil : 9h-9h30 (encadrement et accueil)
- Temps d'activités : 9h30-11h45 (animation)
- Départ matin : 11h45-12h (accueil)
- Repas : 12h-13h (encadrement)
- Accueil et départ après-midi : 13h15-13h30 (accueil)
- Temps d'activités : 13h30-16h (animation)
- Goûter : 16h-16h30 (service)
- Accueil : 16h30-17h (accueil)
- Accueil détente : 17h-18h30 (pointage et animation)



Planning encadrement de l'accueil de loisirs (animateurs)

(7H30/9H)	Accueil réveil (accueil des enfants et activités)
8H55 max	Arrivée/ installation accueil (installation du matériel et des salles)
9H/12H	Accueil et Activité avec les enfants (par groupe ou à la carte)
12h/13H	Suivi du repas (aide au service et repas avec les enfants)
13H/14H15	Temps calme avec les enfants (activités) (pause à tour de rôle)
14H15/16H	Activité avec les enfants (par groupe ou à la carte)
16H/16H30	Goûter (préparation et service)
16H30/17H	Suivi des départs et passage d'informations aux parents
17H/18H30	Accueil détente (pointage des départs et activités) Rangement des espaces

Planning directeur de l'accueil de loisirs

7H25	Arrivée
7h30/8h30	Suivi AR, préparation messages pour l'équipe
8H45/9H	Transmission infos aux animateurs
9H/12H	Suivi accueil enfants, administratif et courses si besoin (appel mairie pour effectif repas, suivi des activités, rangement si nécessaire)
11H45/12H	Départ des enfants qui ne restent qu'en matinée
12H/13H	Pause
13H15/13H30	Accueil des enfants de l'après-midi et départs des enfants en demi-journée
13H/16H30	Suivi des activités, administratif si nécessaire, préparation du goûter
16H30/17H	Suivi départs (accueil des parents et transmission d'infos)
17H05/17H30	Réunion équipe si nécessaire (bilan de la journée et prépa)
17h30/18H30	Accueil soir, Rangement et départ

1.6 les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les équipements de la Ville utilisés.

Les équipements de la Ville utilisés pendant le temps scolaire sont la salle périscolaire et la bibliothèque, la cour de récréation, la salle du haut, une salle de classe (étude), la salle Debeyre (midi) et le restaurant scolaire Kléber.

Le mercredi sont utilisées : la salle périscolaire, la salle informatique, la salle bibliothèque, une salle de classe, la salle du haut, la cour, la salle Debeyre, le restaurant scolaire et certains espaces extérieurs.

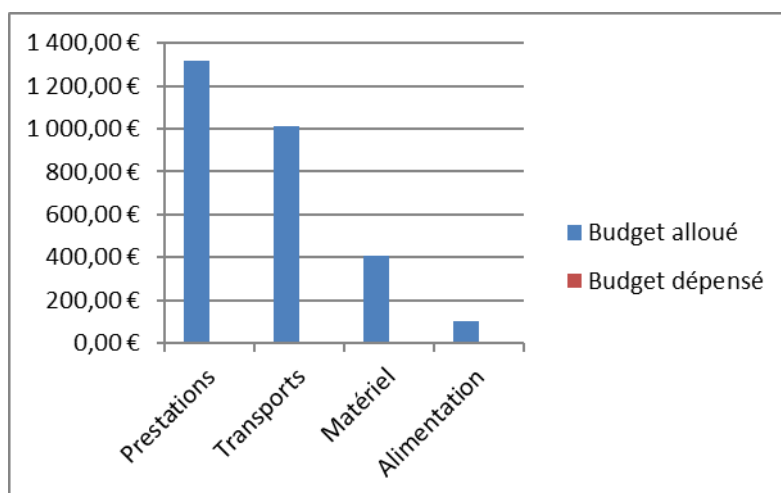
1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

Le budget pour un enfant en accueil de loisirs élémentaire est de 2.80 euros/jour/enfant répartis comme ceci :

- 1.3 euro/jour/enfant pour les prestations
- 1 euro/jour/enfant pour les transports
- 0.40 euro/jour/enfant pour le matériel
- 0.10 euro/jour/enfant pour l'alimentation

Accueil de Loisirs KLEBER - MERCREDIS Septembre à Décembre 2021

DETAILS BUDGET	Prestations	Transports	Matériel	Alimentation	Total
Budget alloué	1 318,20 €	1 014,00 €	405,60 €	101,40 €	2 839,20 €



Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif. Il est défini en septembre.

1.8 Les partenariats : CAF et Label Marianne

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016 l'activité ALSH du service Famille est certifiée Démarche Qualité.

La Ville est engagée dans la labellisation Marianne : le badge, le trombinoscope, la trame du projet pédagogique, les fiches de suggestions et l'ensemble des procédures proposées sont continuellement revus et améliorés afin de faire vivre et de faire avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Enfance-Petite Enfance par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne -

Développement des moments de la journée (journée type)

AR/AD : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains

temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant. Des livres et des jeux de société seront également proposés ainsi que des jeux en extérieur lorsque le temps le permettra.

Un thème à l'année (qui sera décliné en petites thématiques lors de chaque période) sera mis en place. Les activités proposées (manuelles, sportives, d'expression...) lors de ces accueils seront alors en relation avec celles-ci.

Le repas : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Comme prévu dans les objectifs pédagogiques, une attention particulière sera portée sur la bonne alimentation, le fait de goûter à tout et surtout le gaspillage alimentaire.

Aménagement des transitions : un passage aux toilettes sera fait avant et après le repas. Une récréation surveillée et animée sera proposée après le repas ainsi que des ateliers (régulièrement).

L'étude : Lors du temps d'étude (surveillée), l'animateur s'assurera de créer un climat de travail adéquate pour chaque enfant (calme, matériel sorti, enfants assis...) afin que ceux-ci puissent faire leurs devoirs et demander conseils si besoin. Une fois faits, l'enfant peut lire un livre ou se verra remettre une fiche d'activité ludique.

Aménagement des transitions entre les temps de la journée

2.2 Les activités

Le mercredi : Développement des moments de la journée (journée type)

Organisation de la journée (enfants)

(7H30/9H)	Accueil réveil
9H/9H30	Arrivée
9H30/9h40	Présentation des activités (activités à la carte ou par groupe)

9h45/11H30	Activités, jeux et/ou piscine (activité à la carte ou par groupe)
11h30/11H45	Activités libres encadrées (cour ou jeux dans une salle) et passage aux toilettes
11H45/12H	Départ de ceux qui ne restent qu'en matinée
12h/13H	Repas
13H15/14H15	Retour cantine et temps calme (jeux calmes, lecture, dessin...)
13H15/13H30	Accueil des enfants de l'après-midi et départs des enfants en demi-journée
14H15/15H45	Activités, jeux ou sortie par groupe (6/8 ; 8/10 ; 10 et +) ou activités à la carte
15H45/16H	Retour au calme
16H/16H30	Goûter
16H30/17H	Reprise/départ
17H/18H30	Accueil détente

Accueil Réveil/Accueil Détente :

Accueil réveil de 7h30 à 9h et accueil détente de 17h à 18h30.

Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, de l'arrivée et du départ échelonnés ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire un petit livret avec des jeux, coloriage et énigmes qui lui sera restitué afin de les valoriser. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à ses créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs réalisations. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée ou ne pas faire son cahier de dessins, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant sans les relier. Afin que l'enfant se rende compte de ce qu'est concrètement ce petit livret, un modèle leur sera présenté.

Des livres et des jeux de société seront également proposés.

L'arrivée :

Elle se fera entre 9h et 9h30. Chaque enfant sera informé sur le nom de son groupe et la salle dans laquelle il doit se diriger. Un échange sera fait avec les parents (si nécessaire) concernant des informations sur la journée, sur l'enfant ou sur le fonctionnement. Un affichage des plannings, menu et informations nécessaires sera disponible.

Le repas :

Il se déroule de 12h à 13h au sein du restaurant scolaire Kléber (après un passage aux toilettes).

Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que *''la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service''*. Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les copains.

La sensibilisation à une bonne alimentation, pour un équilibre alimentaire permettant de maintenir une bonne forme physique, étant un des objectifs pédagogiques, une attention toute particulière sera portée sur le bon déroulement des repas ainsi que le gaspillage alimentaire.

Bien manger pour mieux bouger et être en forme toute la journée !

Les temps calmes :

Ils se déroulent après le repas. Chaque enfant retourne dans son groupe (qui lui sera affecté dès son arrivée, au matin). Il s'agit d'un temps qui n'est pas dirigé, mais surveillé, visant souder une équipe, à échanger et s'amuser (jeux de société, lecture, dessin), tout en se reposant après avoir mangé. Il dure environ 1h et ne comporte évidemment aucun jeu sportif.

Les temps d'activités

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.



Le matin : activités à la carte, par groupe et/ou piscine (8 enfants maximum une fois tous les 15 jours).

Après l'arrivée de tous les enfants, chaque animateur présentera son activité (avec modèle, si manuelle) et les enfants se répartiront (12 par groupe) si il s'agit des activités à la carte. Les activités seront manuelles, sportives et d'expression (jeux). Un équilibre sera observé. Elles se dérouleront au sein de l'école (salles et cour) ou dans une salle de sport en fonction des besoins et/ou de la météo.

S'il s'agit d'activités de groupe, les enfants resteront dans la salle où ils ont été accueillis pour suivre le programme proposé par les animateurs.

L'après-midi : activités à la carte, de groupe ou sortie.

Un système ludique sera mis en place, en fin de journée, dans le but que chaque enfant précise son ressenti en ce qui concerne les activités, sa vie au sein du groupe, l'encadrement, son humeur et son attitude du jour.

Le goûter :

Il se fera de 16h à 16h30. Tous ensemble ou par petit groupe (dans les salles d'activités ou dans la cour).

Avec le temps du midi, c'est un temps d'échange et de convivialité entre les enfants des différents groupes, qui peuvent ainsi se raconter leur journée.

Le goûter sera à base de pain et d'un complément à tartiner et accompagné d'un jus. Il est fourni par le prestataire API.

Le départ :

Entre 16h30 et 17h. Les parents vont rechercher les enfants dans leur salle ou dans la cour. Cela permet un échange avec les animateurs sur le déroulement de la journée et la transmission d'informations pour le(s) mercredi(s) suivant(s). Il renforce la convivialité au sein de l'accueil.

Pour les enfants repartant seuls, une confirmation en sera faite aux animateurs dans la journée.

2.3 Les activités

Une thématique sur l'année (et déclinée à chaque période) sera mise en place et des activités autour de celle-ci seront proposées (activités manuelles, sportives, d'expression, culinaires...).

Les accueils périscolaire matin et soir seront de temps d'activités précis, autour du thème défini en début d'année. Après le repas, des activités dites occupationnelles seront proposées. Elles ne s'orienteront pas forcément autour du thème général.



Pour le matin et le soir en périscolaire, deux animateurs seront présents et proposeront 1 ou 2 ateliers différents (en fonction des effectifs) auxquels les enfants s'inscriront.

Un programme à la semaine sera affiché afin de présenter le contenu des ateliers et l'espace où ils se dérouleront.

Concernant les mercredis, un thème général sera proposé pour l'année et chaque période en sera une déclinaison.

Les temps périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi se déroulant sur un même site, mais avec des enfants différents, un thème commun sera mis en place. Les déclinaisons pourront varier d'un temps à l'autre (en raison du temps d'activité accordé) mais auront un socle identique.

Pour 2021/2022, le thème principal sera :



« La préservation des richesses naturelles de notre environnement proche »



(à travers une plongée au coeur de la Nature et de ses 'habitants', quels qu'ils soient...)

2.4 La restauration (prestataire API)

Dispositions particulières relatives au service de restauration :

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

Composition des menus :

La ville de La Madeleine demande au prestataire retenu pour la cantine d'appliquer les

recommandations nutritionnelles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) mis en place par le Ministère de l'économie et des finances. Les menus sont élaborés par période scolaire sous la responsabilité et le contrôle d'une diététicienne. La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, en mairie, sur le site internet (www.ville-lamadeleine.fr) et l'application smartphone de la ville.

Les menus affichés peuvent néanmoins, de manière ponctuelle, subir des modifications liées aux contraintes d'approvisionnement du prestataire.

Confection des repas :

La confection des repas est confiée à un prestataire retenu sur la base d'un cahier des charges strict élaboré par la Ville. Les repas sont préparés en cuisine centrale au restaurant Kléber et acheminés en liaison chaude vers les réfectoires des écoles.

La confection et le service des repas sont soumis aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (norme « HACCP » : analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise). Le suivi de l'hygiène et le contrôle de qualités ont assurés par des analyses bactériologiques régulières, confiées à un laboratoire extérieur agréé et le personnel municipal informé et formé sur ces questions.

Consommation des repas :

Parallèlement à sa politique nutritionnelle, la Ville de La Madeleine poursuit une politique d'éducation au goût. Dans cette optique, les enfants se voient proposer chacun des aliments composant le repas. Le service de restauration est un service collectif ; chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

2.5 Règles de vie

Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront en temps calme. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

2.6 Sécurité : procédures de la Ville

Liste des procédures de la ville :

Procédure enfant blessé

Procédure enfant malade

Procédure incendie

Procédure fuite de gaz

Procédure absence

Procédure retard parents

Procédure PPMS

Procédure référent absent

Les différentes procédures sont à disposition de tous dans l'armoire périscolaire et expliquées à tous les acteurs du périscolaire lors de la réunion de pré rentrée.

Pour exemple, la procédure absence permet en cas d'absence du référent, d'avoir une action identique et connue de toute autorité afin de mettre ou de garder en sécurité les enfants accueillis.

Quelques exemples :

En cas de blessure :

- Vérifier l'état physique de l'enfant
- Le rassurer en donnant les premiers soins (en fonction de la blessure)
- Répartir les autres enfants que l'on a avec soi, le temps des soins (si absence du responsable)
- Recueillir toutes les informations et les noter dans le cahier d'infirmierie. (...)

En cas de retard (après 18h30) :

- Téléphoner à la famille (parents)
- Si personne ne répond, contacter les autres personnes autorisées à reprendre l'enfant
- Si absence de réponse, contacter la police municipale (...)

En cas d'évacuation incendie (au préalable, bien connaître le lieu d'accueil et notamment ses sorties de secours) :

- Prendre en compte toutes les personnes présentes
- Déclencher l'alarme incendie (les consignes à suivre sont affichées) et appeler les pompiers.
- Rejoindre le lieu de rassemblement (voir plan sur place) (...)

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.

Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

2.7 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...).

Chaque enfant recevra, en main propre, un planning individuel sur lequel apparaîtront de manière visible les activités concernant son groupe.

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

2.8 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire

L'encadrement devra, en fonction de l'âge et des lieux d'accueil, répondre d'une part aux règles établies au regard de la qualification (BAFA ou équivalence) ainsi qu'aux normes d'encadrement :

- 1 pour 14 en périscolaire (pour les plus de 6 ans)
- 1 pour 20 pour les pauses méridiennes
- 1 pour 15 pour l'étude
- 1 pour 12 en accueil de loisirs

L'équipe doit être composée de 50% d'animateurs diplômés BAFA ou équivalence, 30% d'animateurs stagiaires ou en stage pratique, 20% maximum d'animateurs non diplômés.

Le responsable de l'accueil a pour obligation de vérifier le diplôme des encadrants (ou de se rapprocher de l'organisateur s'il est l'initiateur de l'activité) pour certaines activités physiques et sportives qui requièrent un encadrement spécifique.

Tout accueil collectif de mineurs doit être déclaré au préalable auprès de la DDCS. A cette déclaration doivent se joindre le projet éducatif et les identités des personnes encadrant l'accueil. Le projet pédagogique est à communiquer avant le début de l'accueil.

L'organisateur doit également disposer d'informations sur les enfants accueillis (fiches sanitaires).

Le directeur de l'accueil est ensuite responsable de son classeur (où tous les documents administratifs sont rangés) et de son organisation. Il doit s'assurer de son affichage obligatoire et de connaître les procédures de la Ville.

Pour finir, il doit s'assurer de la bonne tenue de son accueil et ceci passe par un respect strict du règlement, des consignes et procédures (documents en règle et autorisations diverses), par les encadrants ainsi que les familles. Il est le garant du bon fonctionnement.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 6 à 11 ans

Un accueil collectif de mineurs est un lieu privilégié pour le vivre ensemble. La vie quotidienne est un temps fort à prendre en compte.

L'équipe d'encadrement veillera au bien-être des enfants ainsi qu'à leur rythme. Les différents temps de la journée doivent être réfléchis et précisés dans le projet pédagogique.

Petit rappel de certaines capacités intellectuelles et motrices des enfants de 6 à 12 ans.

Stade opératoire concret :

L'enfant acquiert une mobilité croissante au niveau de ses structures mentales et de ses manipulations. Il est désormais capable d'envisager d'autre point de vue que les siens et il procède aux opérations mentales c'est à dire des actions intériorisées et réversibles. Le raisonnement ne porte que sur du matériel concret, il est donc encore très dépendant du continu sur lequel il s'appuie.

Le développement affectif

A **6 ans** l'enfant se montre hésitant, indécis (difficulté à choisir), passe d'un extrême à l'autre. Il est impulsif et inconstant, il est le « centre de l'univers ». Il acquiert également une plus grande aisance corporelle, une meilleure coordination.

A **7 ans** équilibre entre ses dispositions internes et les exigences de son milieu, âge de l'assimilation. Il est plus introverti, plus rêveur et autocritique. La coordination s'améliore encore, les gestes sont plus fluides. C'est également l'âge de raison. Il comprend la notion de bien et de mal. Il comprend ce qu'est un mensonge.

A **8 ans**, c'est l'âge de socialisation, l'enfant est plus extraverti. Il a le sens de lui-même et de ses droits, il est vivant voire euphorique parfois. Il est assoiffé de connaissance. Il commence à faire des séparations filles-garçons... Il peut envisager d'autres points de vue que le sien ; Il comprend qu'un mot peut avoir plus d'une signification (sens de l'humour).

A **9 ans**, il est réaliste et a du bon sens. Il désire améliorer ses capacités, il est moins superficiel qu'avant et préfère converser avec ses pairs (de même sexe), il préfère élaborer des projets, plutôt que jouer. A 9-10 ans il s'identifie au groupe de son âge et commence à se détacher de sa famille. Le goût pour la compétition apparaît.

A **10 ans** l'enfant se trouve un idéal, manifeste un culte pour une personne (star...), il a le sens de la solidarité. Il partage des secrets avec ses amis auxquels il accorde beaucoup d'importance. Il est conscient de sa personne, ses vêtements, son look... La mémoire, la concentration et l'attention augmentent de façon notable.

A **11/12 ans** Il est plus concentré, plein d'ardeur et d'enthousiasme. Il est rempli d'émotions. Il interpelle plutôt que répondre. Il y a de l'exagération dans les récriminations, discussions, injures, cris, réponses et grossièretés qui marquent l'éveil de l'adolescence (ces changements rappellent ceux observés à 6 ans). Il ne veut pas qu'on crie après lui, il veut qu'on cesse de le critiquer. Il perçoit néanmoins le sarcasme et l'ironie qu'il identifie comme tant drôle.

Sociabilité :

L'enfant présente à partir de 6 ans des comportements socialisés : respect des autres, conscience de leurs qualités, collaboration, préoccupation d'autrui...

Vers 8 ans, l'enfant a une aptitude à se mettre à la place de l'autre dont il commence à saisir les intentions.

A 10 ans, la coopération et l'autonomie existent, l'enfant dénonce la tricherie, le "soufflage", le mensonge, il a le sens de la justice.

Sociabilité et développement affectif et physique

Les caractéristiques sociales

Entre 6 et 12 ans, l'enfant accentue sa sociabilité, ce qui forge son développement affectif:

- Il s'ouvre davantage aux autres
- Il cherche des amitiés en dehors de la famille
- Il aime participer aux conversations des adultes : Attention à nos paroles !
- Il est bavard, moqueur (il doit apprendre le respect de l'autre)

- Il est sensible à la correction
- Il n'aime pas être considéré comme un petit
- Il est pudique, a besoin d'intimité
- Il a besoin d'être aimé, d'être reconnu
- Il aime les animaux
- Il aime les jeux de rôle Il est encore maladroit (manque de maturité), parfois agressif (ne supporte pas de perdre)
- Il aime être le chef.

Il se développe également mentalement :

- Il est avide de connaissances
- Il développe une grande capacité de mémorisation
- Il observe beaucoup (attention à notre attitude et nos gestes)
- Il veut imiter l'adulte
- Il accepte la discussion, le dialogue (il faut être disponible, répondre aux questions)
- Il faut lui expliquer sérieusement le pourquoi des règles, des interdits
- Il faut le faire participer, lui donner des responsabilités
- Il aime être pris au sérieux (ne jamais se moquer d'une question posée)
- Il a conscience de la réussite et de l'échec, il est conscient de tricher.

Et enfin, il change physiquement (motricité, corpulence, conscience de son corps) :

- Il est très actif, il bouge beaucoup. Il ne peut pas rester longtemps assis.
- Il se dépense beaucoup, mais se fatigue aussi facilement (endurance limitée)
- Il aime le sport, la compétition, les défis
- Par le jeu, il apprend le respect des autres et le respect de soi
- Il a un fort désir d'autonomie
- Il commence à se développer dans la coordination de ses capacités manuelles (savent tenir un stylo, des ciseaux...)
- Ils sont intimidés rapidement
- Ils ont besoin d'être valorisés quand c'est bien
- Ils ont des oreilles indiscretes : Attention à ce qu'on dit entre adultes !

A ces âges, l'enfant aime explorer, manipuler : l'adulte devra favoriser les activités manuelles, les chants à gestes ou danse ainsi que des activités courtes et variées.

Comment sera donc organisée la journée en fonction de ces rythmes :

Il est important de repérer les signaux que les enfants peuvent envoyer sur leur état physique et psychologique (agressivité, pleurs, bâillements...) en fonction de leur âge. Il faut laisser du temps de transitions entre les moments de la journée afin que les enfants puissent s'adapter à ceux-ci.

Les accueils réveil et détente (1h30 chacun maximum) seront ainsi des temps d'échange et de discussion avec les enfants et les familles. Des jeux en petits groupes seront mis en place et les choix et/ou envies des enfants seront écoutés. Un court échange (matin) ou retour positif ou négatif (soir) sera fait avec les parents afin d'être informé de détails importants ou pour faire un petit bilan de la journée.

Les repas (et goûters) (1h et 30 mn) favoriseront également les échanges. L'adulte étant à table avec les enfants, il aidera les plus jeunes si besoin, veillera à l'éveil du goût et déléguera certaines petites tâches (distribution du goûter, remplissage des carafes d'eau...) afin d'apporter un peu d'autonomie valorisante. L'adulte veillera également au gaspillage alimentaire qu'il essaiera, par son discours et son attitude, de réduire.

Le temps calme (entre 1h et 1h30) sera un temps fort du mercredi. Celui-ci permet une digestion saine et de recharger les batteries pour le reste de la journée. Les temps calmes doivent se dérouler dans une ambiance apaisée, si possible en petit groupe du même âge et sans activités imposées. L'enfant profite de ce temps pour faire ce qu'il a envie (dans ce qu'il est possible de faire) et même de ne rien faire et se relaxer s'il le souhaite.

Les passages aux toilettes seront surveillés afin que ceux-ci ne deviennent pas des temps de "jeu" et évidemment obligatoires avant et après chaque repas et temps d'activités.

ATTENTION : Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les temps d'activités se présenteront sous 2 formes afin de satisfaire les enfants au maximum tout en respectant leur rythme :

Les activités de groupe : par tranches d'âges relativement identiques (CP/CE1-CE2/CM1-CM2) et donc adaptés au même rythme et besoins. En fonction de l'âge des enfants, la durée et les instructions varieront, ainsi que, dans une moindre mesure, le matériel utilisé.



Les activités à la carte : permettant une mixité des différentes tranches d'âges et misant sur l'entraide, la bienveillance (des plus âgés) et la

curiosité (des plus jeunes). Dans ce cas de figure, les activités choisies devront être physiquement et intellectuellement accessibles à tous (durée, consignes, règles). Les phases de jeu doivent être courtes et les consignes régulièrement répétées.

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bienveillance et la bientraitance seront toujours de mise au sein de l'accueil.

La bienveillance participe à l'épanouissement de l'enfant. Être bienveillant c'est être attentif au bien-être et au bonheur des enfants. Avoir des paroles appropriées aux besoins, savoir écouter, porter un regard compréhensif et sans jugement sur un enfant. Être bienveillant c'est aussi poser un cadre juste et clair pour accompagner l'enfant dans la construction de ses repères

La bienveillance au sein de la relation professionnel / enfant / parent se base sur le savoir être et la communication :

- La communication non-verbale (geste, posture, regard) est aussi voire plus importante que les mots. Le sourire est la clé d'accès au plaisir d'être ensemble.
- L'empathie permet de mieux comprendre l'autre afin de trouver des solutions adaptées aux besoins qui sont exprimés.
- La coopération invite à chercher ensemble une solution positive pour chacun. • L'éloge, le compliment, l'émerveillement boostent la motivation et l'estime de soi dans un processus dynamique « donnant-donnant ».

Quelques exemples : se baisser pour communiquer (se mettre au même niveau), ne pas laisser des questions sans réponses, respecter sa parole et ses engagements, encourager, valoriser les efforts et les réussites...

Un suivi des enfants sera mis en place quotidiennement, par la communication de chaque problème rencontré. Les comportements déviants devront être relatés aux familles, de même que les améliorations et bons comportements.

Il importe de personnaliser son accueil et d'accompagner l'intégration dans la structure par la mise en place d'un dispositif garant de la capacité d'écoute et de compréhension de l'enfant et de ses proches.

La bientraitance c'est agir dans l'objectif de répondre aux besoins de l'enfant à un instant donné. C'est avoir des comportements ou attitudes positives et constantes de respect, d'encouragement, de confiance, d'accompagnement, de patience et transmettre des valeurs éthiques et morales tout en gardant à l'esprit une posture professionnelle. La bientraitance c'est aussi la mise en place d'un lieu sécurisé et sécurisant pour l'enfant, dans lequel il va pouvoir s'émanciper de manière sereine.

La Bienveillance s'oppose aux douces violences qui sont ces instants éphémères où le professionnel se laisse emporter par un jugement, un a priori, une étiquette, un geste brusque.... Sans préméditation ni volonté de faire mal à l'enfant, ces gestes, paroles, regards placeront de manière répétée l'enfant en situation d'insécurité affective.

La bienveillance repose sur une attitude vigilante, résolument positive destinée à prévenir les douces violences, à bien traiter les enfants, les parents.... Et à bien se traiter soi-même. Être bienveillant c'est être attentif aux petites choses du quotidien, c'est-à-dire apprendre à percevoir les demandes de l'enfant s'y adapter, écouter, rassurer, valoriser. La bienveillance au sein de la relation professionnel / enfant / parent se base sur le savoir être et la communication.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Un enfant porteur de handicap est un enfant comme les autres. Il a les mêmes besoins. Seules les réponses à ses besoins vont souvent nécessiter des ajustements particuliers. Pour lui, le contact avec des adultes non spécialistes du handicap peut être l'occasion de regards nouveaux, de progrès.

Ce qui est attendu des animateurs est une action éducative et une pédagogie différenciée avec de grandes facultés d'adaptation et de créativité.

Des informations utiles doivent être données pour savoir agir en cas de besoin et pour d'éventuels soins comme cela se fait déjà avec le Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé (rencontre avec les parents).

Accueillir l'enfant porteur de handicap en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion de pouvoir :

- Elargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître
- Développer ses capacités physiques et artistiques
- Être incité à ajuster et à diversifier ses actions
- Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées
- Éprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les

adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la **construction de la personnalité des enfants et des jeunes.**

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de **respect de soi et des autres.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

- Développer la notion de respect de son environnement.

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

- Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées..) les rencontres, les liens.

- Favoriser la mixité sociale

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun. Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

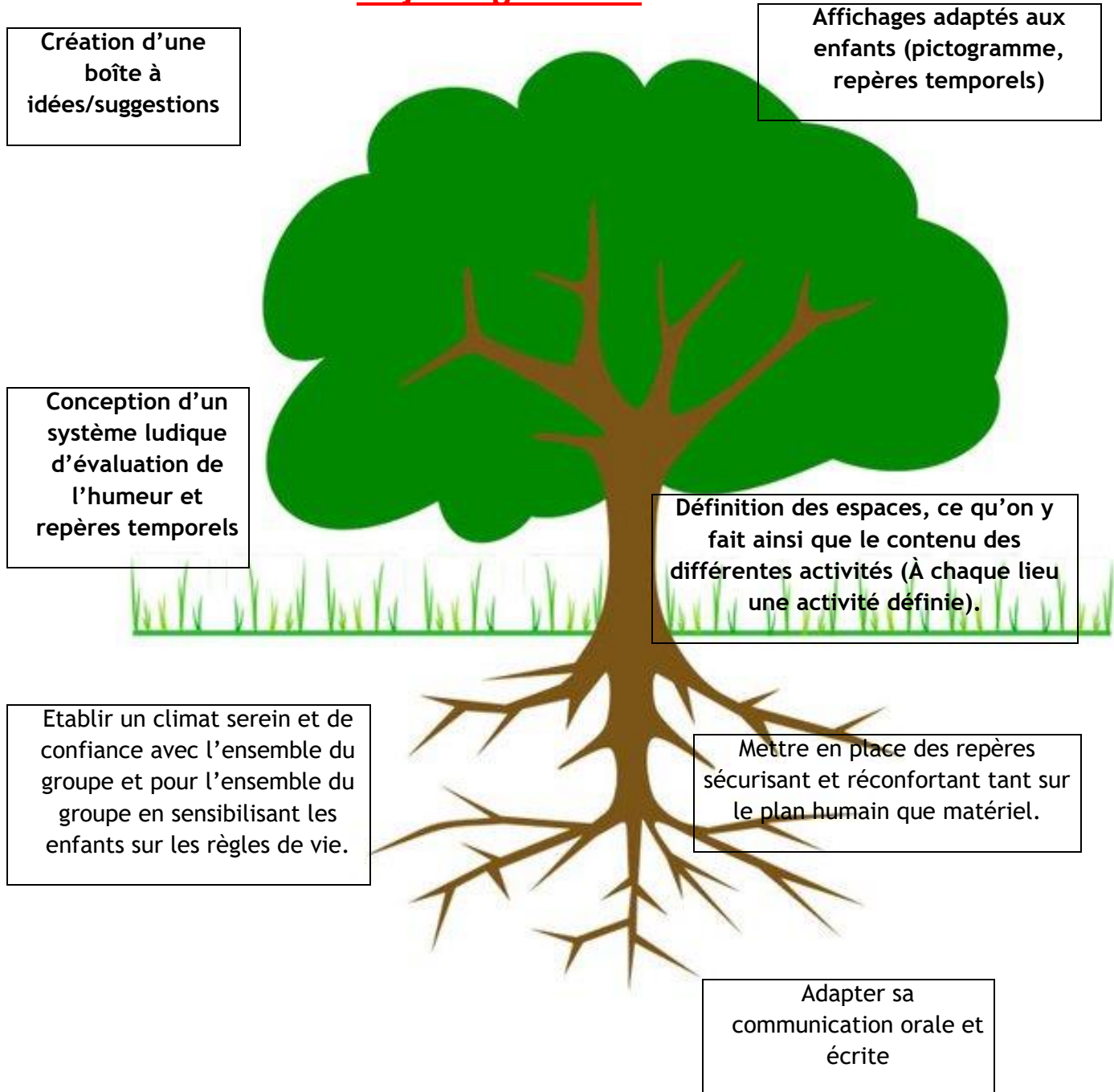
Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- Enfance :

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir grâce au vivre-ensemble et favoriser la découverte. Des activités nouvelles sont organisées dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

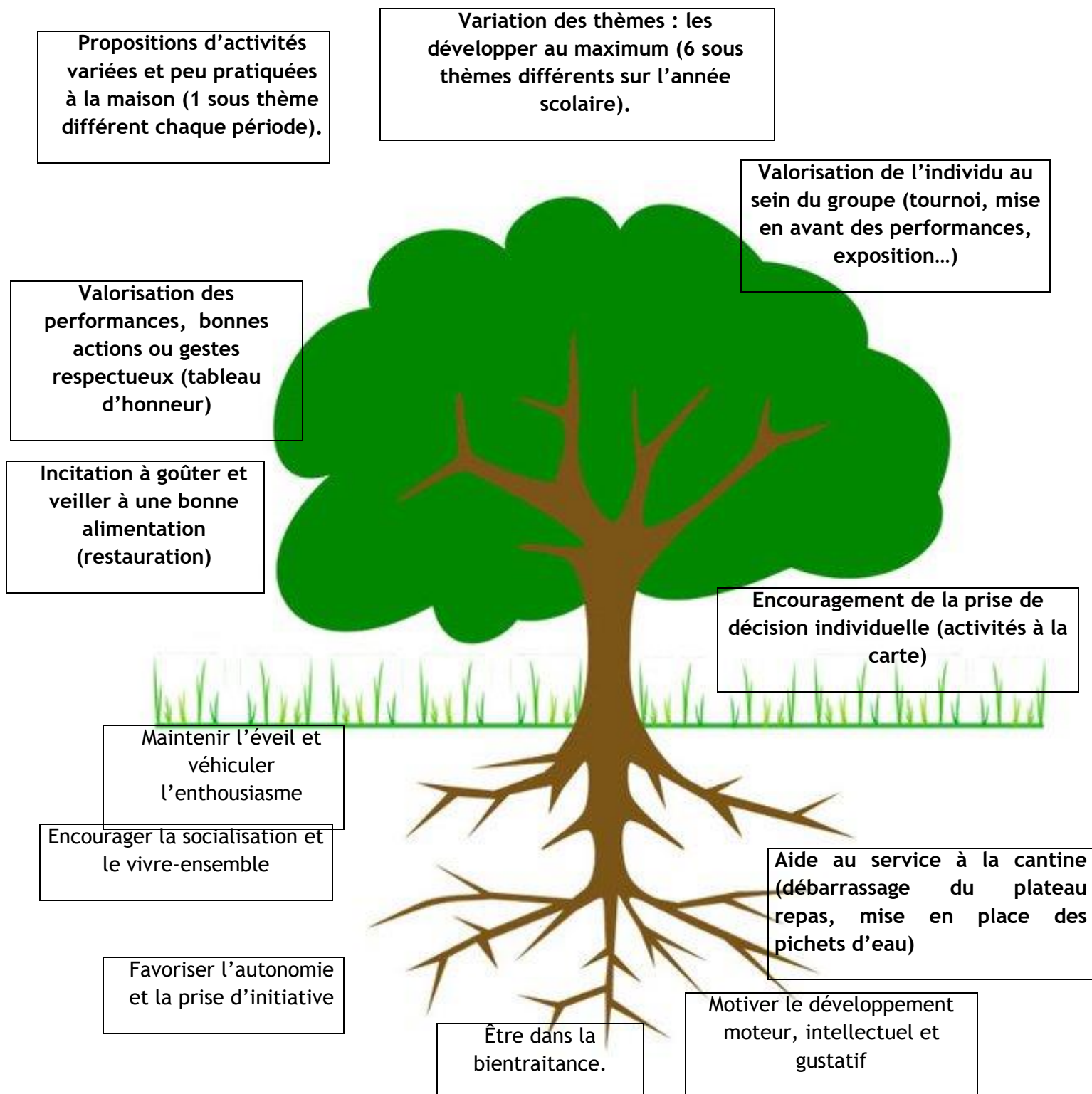
Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

Objectif général 1



Adapter et Valoriser l'environnement de l'accueil et en prendre soin

Objectif général 2



Accompagner le développement de l'enfant
(Par le jeu, la découverte ainsi que l'alimentation)

Objectif général 3

Mise en place le tri sélectif (papiers, bouteilles) et veille à la propreté quotidienne des espaces (aide au nettoyage de la cour, rangement des salles, aide au nettoyage du matériel créatif)

Création de supports pour la protection de l'environnement (affichages, fresques, oeuvres...) visant à la sensibilisation des enfants envers les parents

Création des outils de tri et d'un espace adéquate et identifiable.

Rencontres avec des professionnels de la protection de l'environnement et échanges

Calcul de nos déchets (en kilos) et création d'un tableau hebdomadaire contre le gaspillage alimentaire.

Expositions photos des activités et actions réalisées, mise en valeur des créations (déco, concours de dessin, fresques...), correspondances et rencontres avec d'autres accueils(élémentaires et ados) lors de visite et/ou intercentres ainsi qu'avec les aînés.

Sensibiliser le public à la protection de l'environnement

Inculquer de bonnes habitudes et réflexes (et mesurer l'impact de nos actions)

Redémarrer et Favoriser les échanges

**Véhiculer des valeurs et
Les faire découvrir aux enfants**

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème GLOBAL

Un thème général sera mis en place pour l'année. Il sera décliné et approfondi sous différents aspects tout au long de l'année (6 périodes, périscolaire et mercredis).

Le thème choisi cette année est :

« La préservation des richesses naturelles de notre environnement proche »

(à travers une plongée au coeur de la Nature et de ses 'habitants', quels qu'ils soient...)



5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Sous thèmes pour 2021/2022 :

- 1^{ère} période (sept/oct.) : Découvrons notre Terre, pour savoir d'où l'on vient
- 2^{ème} période (nov. /déc.) : Minutieux telles des fourmis
- 3^{ème} période (janv. /fév.) : 2022, une année pour être heureux !
- 4^{ème} période (mars/avril) : Tous et tout en minuscule...
- 5^{ème} période (mai) : Rafrâchissons nos idées...et nos plantations
- 6^{ème} période (juin) : Capitaine Planète, le héros de nos valeurs



Ce thème a pour but le développement de l'enfant par le jeu et une grande diversification des activités autour d'une cause importante. L'acquisition de réflexes citoyens et la bonne humeur seront prioritaires et des moyens simples de découvrir en s'amusant.

L'éveil sera tout aussi individuel que collectif et proposera à chacun de s'exprimer à travers des activités sportives, artistiques et d'expression orientées autour de ce thème.

La protection de l'environnement et le respect de la nature étant le sujet du 21^{ème} siècle, il est important de se familiariser aux gestes qui sauvent (la planète) et de les acquérir et les pratiquer en s'amusant afin qu'ils deviennent des automatismes. Et quoi de plus valorisant que de commencer par sa ville, son école, son quartier, sa rue.

Chaque semaine, des activités seront définies autour du sous-thème de la période.

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Entre 6 et 12 ans, l'enfant change énormément (cf.3.2). Ses capacités, tant intellectuelles que motrices ainsi que son rapport au monde et avec les autres, évoluent. Il a besoin de

bouger, de communiquer, de s'exprimer et de trouver les moyens pour y parvenir. La grande variété d'activités et l'équilibre individuel/collectif, sportif/manuel, visera à ce que chacun puisse s'épanouir d'une façon ou d'une autre.

L'accompagnement quotidien et l'évaluation des progrès, jour après jour, devront également être mis en avant afin de mettre en confiance et d'aider au développement de l'enfant et faire en sorte qu'il se sente en sécurité (affichage adapté, repères spatiaux et temporels).

Ce thème reste suffisamment ouvert et riche pour permettre d'aborder un large éventail d'activités différentes et de subir des aménagements au cours de l'année (si besoin). Un sujet trop précis pourrait limiter le champ d'action et être répétitif en termes d'animations.

Avec ce thème, l'enfant, déjà acteur lors des activités, devient également initiateur d'actions et source d'idées. La consultation et l'échange permettront d'affiner les thématiques de chaque période et de les adapter au mieux au contexte et envies du moment.

Avec une année scolaire morcelée en 6 périodes, il s'agira de définir un axe principal différent à aborder lors de celles-ci.

Les performances et créations seront mises en avant (exposition ou affichage) dans le but de valoriser l'investissement de chacun.

L'enfant sera aussi moteur des activités définies, après avoir été consulté et s'être exprimé sur ses envies (boîte à idées).

La mise en avant des activités permettra aux familles de découvrir ce que font leurs enfants lors des temps périscolaires et sera un moyen d'échanger ensemble.

Les parents pourraient également être sollicités si nous avons des besoins de matériel de récupération pour certaines activités (bouteilles plastiques, tissus, vieux tee-shirts pour la peinture et éventuellement déguisements pour certaines animations...)

Concernant les mercredis, la thématique reste la même que pour le périscolaire car bien que se déroulant au même endroit, seulement une minorité des enfants de l'école viennent le mercredi. Il sera donc intéressant de faire découvrir à d'autres notre thème et les enfants y participant en périscolaire deviendront de ce fait les relais auprès des autres enfants.

Ce sujet vise à la transmission d'un message, de bons gestes à découvrir et acquérir. Les animateurs seront bien évidemment les premiers messagers « ludiques » auprès des enfants, qui je l'espère, le deviendront auprès de leurs camarades et familles. Bien qu'étant déjà informés et sollicités autour de ce thème, il sera important d'y apporter une autre vision, plus ludique et festive, afin de s'imprégner d'informations en s'amusant.

Quelques projets qui seront mis en place (voir Annexe 5.4) :

- **Création d'une zone de tri (espace recyclage) dans une salle de l'accueil**
- **Mise en place d'un arbre à bonnes actions au sein de l'accueil**
- **Programmation d'actions citoyennes écologiques (collecte des déchets, journées à thème sollicitant le soutien des commerçants de la Ville, visite d'une usine de tri, entretien du jardin pédagogique, création d'un petit potager/plantation de fleurs,...)**
- **Rencontre avec des professionnels du sujet et éventuellement partenariat**
- **Mise en avant des actions menées grâce à des reportages du service communication de La Ville**

L'élaboration des plannings avec les animateurs se fera de manière à suivre un fil rouge. Une partie des activités proposées pourront se faire de façon échelonnées, à savoir, sur plusieurs semaines (la très grande majorité des enfants revenant chaque mercredi). Les enfants découvriront, semaine après semaine, les différents facettes d'un même sujet, d'une même activité. Ceci ayant pour but la concentration et l'application évidemment mais aussi un **accompagnement et suivi des progrès**, proposé dans les objectifs pédagogiques.

Cette organisation ne se fera pas lors des activités à la carte car celles-ci ont pour but la mixité, les échanges et la prise de décision mais lors des activités de groupe. Ceux-ci étant formés par tranches d'âges, il sera plus facile de proposer des activités adéquates aux besoins et capacités des enfants présents.

- **Les P'tits recycleurs (CP/CE1)** avec 3 animateurs le matin et 2 l'après-midi
- **Les Protecteurs de Dame Nature (CE2)** avec 2 animateurs en journée
- **La Team Planet (CM1/CM2)** avec 2 animateurs en journée

ATTENTION : Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Une séparation par groupes 'écoles' serait alors mise en place (Kléber, Rostand, Ste Geneviève, Jeanne d'Arc)

Avant chaque période, les animateurs rempliront leur planning d'activités. Celles-ci devront répondre aux objectifs pédagogiques, cités précédemment ainsi qu'à une logique de nouveauté (pas 2 fois la même activité proposée à intervalles trop rapprochés).

Une fois les activités validées par le directeur, les animateurs devront lui transmettre leur liste de matériel nécessaire (quelque soit le domaine...créatif, sportif ou culinaire).

Une ou deux fois maximum dans la période, un grand jeu (réunissant tous les enfants) sera proposé. Quatre animateurs (par roulement) à chaque fois seront en charge de sa confection, préparation et organisation générale. Des grands jeux avec d'autres accueils pourront également être créés.

Une ou plusieurs sorties (à la demi journée ou journée complète) seront également prévues dans la période. Celles-ci devront s'orienter autour du thème et concerneront l'ensemble de l'accueil.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Evidemment le thème choisi est un thème de société : on en entend parler partout. Mais il s'agira ici d'y apporter une certaine localité, afin d'aider à la prise de conscience et à se sentir concerner en voyant les impacts de nos actions (autour de nous) et de faire passer des messages à travers le jeu, la découverte, l'expérimentation et pas simplement par des discours.

Le génération visée (6-12 ans) étant une de celles qui sera le plus sollicité dans les années à venir, je pense qu'il est important, même en accueil de loisirs, de baigner dans une ambiance où chacun fait attention à ce qu'il fait (et dit) et où chacun puisse ressentir le poids de ses actions pour la communauté.

Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer...voilà ce que dit notre projet éducatif.

C'est un vaste sujet, qui propose un large éventail d'actions et d'activités ludiques autour de celui-ci. Evidemment, nous ne serons pas là pour faire de la théorie et de l'apprentissage scolaire mais pour aider l'enfant à trouver sa place dans son accueil, dans sa ville, dans le monde par le jeu, l'ouverture et le rire.